

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES
SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES

Concours externe pour le recrutement de techniciens de laboratoire de classe normale
- SESSION 2023 -

FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	
Numéro d'inscription :	Photo (coller une photo d'identité récente)
NOM de famille :	
NOM d'usage :	
Prénom :	
Date et lieu de naissance :	

ÉTUDES ET DIPLÔMES		
Nature de l'enseignement ou formation	Diplômes obtenus ou niveau d'études	Date et lieu d'obtention

PARCOURS PERSONNEL* ET/OU EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE		
Durée	Employeur(s)	Activité(s) et/ou expérience professionnelle

(*) y compris bénévolat, si vous le souhaitez

PROJET PROFESSIONNEL ET MOTIVATION

Principaux centres d'intérêt (facultatif) :

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ci-dessus.

Date et signature du candidat

INFORMATION

La présente fiche individuelle de renseignements dûment complétée et signée sans aucun autre document (ni diplômes, ni contrats de travail...) doit être directement renvoyée au plus tard **le 26 juin 2023** (cachet de poste faisant foi pour les envois par courrier) par courrier en **trois** exemplaires à :

- soit par messagerie à l'adresse : secretariat-concours-dnrfp@douane.finances.gouv.fr

- soit par courrier en **trois** exemplaires à :

Ecole nationale des douanes – service du recrutement
11, avenue Jean Millet BP 10450
59203 Tourcoing Cedex

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION N°1 **ENTRETIEN AVEC LE JURY (durée : trente minutes ; coefficient : 5)**

Extrait de l'arrêté du 16 avril 2012 fixant la nature et le programme des épreuves :

« L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours scolaire, de son projet professionnel et de sa motivation. Cet entretien vise à apprécier ses qualités personnelles, son aptitude professionnelle, sa motivation et son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation ».

Il est précisé que la fiche individuelle de renseignements ne constitue qu'un outil permettant aux membres de jurys d'orienter l'entretien. Cette fiche n'est pas notée.

Vous pouvez vous munir d'une copie de la fiche individuelle de renseignement lors de votre entretien.